Renseignements et inscriptions :

Téléphone : 06.75.27.22.75 ou Mail : comitedesfetesdevaudreuille@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES DE VAUDREUILLE (31)

VIDE-GRENIER

LE MERCREDI 08 MAI 2024

Ouverture des stands au public à partir de 8H00

Arrivée des exposants à partir de 6H00

Buvette et restauration sur place

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

RÈGLEMENT

Article 1 : Le Comité des Fêtes de Vaudreuille est l'organisateur du vide-grenier du mercredi 08 mai 2024 à Vaudreuille.
L'accueil des exposants débute à 6h00.

Article 2 : L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre du vide-grenier.

Article 3 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul l'organisateur sera habilité à le faire, si nécessaire.

Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...).
L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 5 : Les places non occupées après 8h00 ne seront plus réservées et pourront éventuellement être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas, acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.
En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide-grenier;
à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 6 : Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée.
L'exposant s'engage donc à ramasser les invendus ou les mettre à la décharge.

Article 7 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette règlementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Bulletin d'inscription à retourner à :

Comité des Fêtes
31250 VAUDREUILLE

NOM : .....
Prénom.....
Raison sociale :
.....
Adresse :
.....
Adresse Mail : .....
N° de Tel.....
Nature de la pièce d'identité et
Numéro :.....

7 Euros le stand de 3 mètres Nombre de stand : 7 euros X.....= .....

Veuillez joindre obligatoirement la photocopie de votre pièce d'identité ou inscription au registre de commerce (recto-verso), le règlement pour la validation de votre inscription ainsi que le chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Vaudreuille.

Attestation à remplir obligatoirement :

Je soussigné(e).....
demeurant à
.....

atteste sur l'honneur n'avoir pas participé à plus d'une autre manifestation de même nature au cours de la présente année civile 2024 conformément à l'article 4 du décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009.
Je suis conscient que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration m'expose à des sanctions pénales.
Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A..... le..... Signature.....

NB : Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés, sont autorisés à vendre des objets personnels et usagés, 2 fois par an au plus.
(Répertoire mensuel du Ministère de l'intérieur -2009)